

## SEANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze Mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent-de-Beugné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mmes BERTALOT Sylvaine, MUDET Anne, MM ROYER Patrice, BAILLY Hugo, CHATELLIER Mickaël, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Excusés : MM MARAIS Julien, BERNARD Gaël.

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée de pouvoir rajouter deux points à l'ordre du jour pour la délégation au Maire pour virement de crédits au titre de la fongibilité et la vente des 8 fermes de l'église.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du CM du 02/02/2026
2. Vote du Compte de Gestion
3. Vote du Compte Administratif 2025 avec affectation des résultats
4. Vote du budget 2026
5. Délégation au Maire pour virement de crédits au titre de la fongibilité
6. Vente de Bois : 8 fermes de l'église
7. Point sur la voirie
8. Questions diverses

#### 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02/02/2026

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 2 - Vote du Compte de Gestion

Mme Le Maire présente le compte de gestion comprenant les comptes du budget principal conforme au budget primitif, ainsi que les décisions modificatives s'y rattachant.

*Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents, de:*

- ne pas émettre de réserve, ni d'observation
- approuve le compte de gestion de l'exercice 2025

#### 3 - Vote du Compte Administratif 2025 et affectation des résultats

##### ↳ Compte Administratif

Après s'être fait présenter l'analyse financière des comptes par le Décideur Local M. Bertrand SAIGNE, Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'année 2025.

Les résultats de l'exercice 2025 sont de :

<u>Budget Commune</u> :	un excédent de fonctionnement de	<b>118 839,45 €</b>
	un excédent d'investissement de	<b>103 918,79 €</b>

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 :

<u>Budget Commune</u> :	Excédent de fonctionnement de	<b>211 786.27 €</b>
	Excédent d'investissement de	<b>84 089.68€</b>
	Solde des restes à réaliser	<b>105 952.57€</b>
	Soit un déficit d'investissement de	<b>21 862.89 €</b>

<b>Résultat de clôture de</b>	<b>189 923,38€</b>
<b>(211 786.27-21 862.89€)</b>	

Après le vote du Compte Administratif 2025, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025 est de :

**211 786.27 €.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

↔ Excédent de fonctionnement capitalisé pour - **21 862.89 €** (compte 1068)

↔ Report en section de fonctionnement pour **189 923.38 €** (compte 002).

#### 4 - Vote du Budget 2026

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2026 préparé par la commission finances.

##### Les dépenses et recettes de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP	Recettes	BP
Charges à caractère général	115 300,00 €	Excédents antérieurs reportés	189 923,38 €
Charges de personnel	75 000,00 €	Opérations d'ordre	0 €
Atténuation de produits	19 212,00 €	Produits des services	1 200,00 €
Autres charges de gestion courante	90 000,00 €	Impôts et taxes	160 200,00 €
Charges financières	4 500,00 €	Dotations participations	100 300,00 €
Virement section investissement	194 649,38 €	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €
Dotation aux amortissements	2 762,00 €	Produits financiers	0 €
Dotations aux provisions	200,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>501 623.38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>501 623,38 €</b>

##### Les dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellés	Restes à réaliser	BP 2026
Déficit Investissement		0,00€
Remboursement capital des emprunts		26 000,00 €
Etude SCDECI		3 139,50 €
Subvent Equip Invest Ecole Publique		2 762,00 €
Installation de voirie		20 000,00 €
Autres réseaux		7 000,00 €
Matériels et outillages		10 000,00 €
Réseaux de voirie		20 000,00 €
Bâtiments publics	38 556,00 €	40 000,00 €
Autres construction (Logement Grand'Rue)		20 000,00
Matériels de bureau informatique		5 000,00 €
Autres		7 149,38€
Matériel roulant		20 000,00€
Atelier communal	147 396,57 €	20 000,00 €
Rénovation des bâtiments		30 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>185 952,57 €</b>	<b>231 050,88€</b>
<b>TOTAL RAR + Budget 2026</b>		<b>417 003,45 €</b>

Les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellés	Restes à Réaliser	BP 2026
Solde d'exécution de la section d'investissement		84 089,68€
Virement Section Fonctionnement		194 649,38€
Remboursement FCTVA		12 000,00 €
Taxes d'aménagement		500,00 €
Excédent Fonctionnement Capitalisé		21 862,89 €
Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00 €
Emprunt	50 000,00 €	
Amortissement travaux Investissement Ecole Publique		2 762,00 €
Etude SDECI		3 139,50€
Subvention DETR	30 000,00€	17 000,00 €
TOTAL	<b>80 000,00 €</b>	<b>337 003,45 €</b>
<b>TOTAL RAR + Budget 2026</b>		<b>417 003,45 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

- à l'unanimité le budget 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :
- ✚ **Section de Fonctionnement : 501 623,38 €**
- ✚ **Section d'Investissement : 417 003,45 €**
- Charge Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives relatives à ce budget.

**5- Délégation au Maire pour virement de crédits au titre de la fongibilité**

Le Maire

Vu l'article L 1612-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°4 du 12 mars 2026 de vote du budget primitif 2026, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

*Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :*

- De donner délégation au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité
- Charge Mme Le Maire d'effectuer les démarches administratives et financières nécessaires.

## **6- Vente de Bois : 8 fermes de l'église**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de réfection de la toiture de l'église, les 8 fermes en chêne existantes ont été déposées et n'étaient pas réutilisables.

Mme Le Maire a pris contact avec l'entreprise SARL MARIUZZA de BOUPERE spécialisée dans la charpente et menuiserie à l'ancienne.

Après discussion, la société MARIUZZA propose d'acheter les fermes à 800€ le m<sup>3</sup>, en sachant que chaque ferme représente 0.70m<sup>3</sup>. Soit un total pour les 8 fermes de 4 480€ TTC (0.70m<sup>3</sup> \* 8\*800€)

*Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:*

- D'accepter la vente des 8 fermes pour un montant de 4 480€ TTC
- Charge Mme Le Maire d'effectuer les démarches administratives et financières nécessaires.

## **7 - Point sur la voirie :**

M. GIRARD Régis, 1<sup>er</sup> adjoint présente au conseil le compte rendu de la réunion avec le service voirie de la Communauté de Communes : l'enveloppe attribuée à la commune pour l'entretien de la voirie est de 11 900€.

La commission propose d'utiliser cette enveloppe pour la réfection du virage de la Route de la Petite Girardière (tronçon de 90 m) et celui du chemin des Tibleries (100 m).

Après discussion, il semblerait que le chemin des Tibleries ne fasse pas partie de la voirie intercommunale, un fond de concours devra donc être envisagé pour pouvoir effectuer ces travaux. La commission va réétudier les routes prioritaires pour consommer la totalité de l'enveloppe (11 900€) pour l'année 2026.

## **8 - Questions diverses**

- Point sur les travaux de l'atelier communal. Le chantier suit son cours : la maçonnerie est en passe d'être finie ; Pose de la charpente à partir du 16 Mars.
- Tableau de permanence pour les élections validé par tous.
- Suite au devis de M. Chaigneau, débernage de la route de Fauris à planifier. M. Girard contacte les services techniques de Coulonges pour définir un créneau commun d'intervention.
- Prochain conseil le 21 Mars 2026 à 11h.

Remerciements de Madame le Maire à ceux qui terminent leur mandat et ne se représentent pas.

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance  
Sylvaine BERTALOT

Madame le Maire  
Myriam TRANCHET